

## Problème hauteur tuyas avec voisin esthétique

## Par houssonloge, le 14/02/2008 à 12:06

Je possede une haie de tuyas de plus de 100 metres de long, bordant la propriété de mon voisin.

Ces tuyas ont été planté à 2 m 05 de la limité de propriété il y a 28 ans. Ils mesurent plus de 15 metres. Cette haie se situé du coté ouest de mon voisin.

Il y a un mois pour un problème EDF avons coupé à quelques tuyas (7 ou 8) à mi hauteur pour dégagé la ligne EDF qui passait à travers, ceci sur les conseils d'EDF, afin d'éviter de nouveau une érosion du fils puisque nous en étions responsable. Cette entaille dans la haie se situe à environ 35 metres du début de cette haie. Notre nouveau voisin (parisien) nous avait demandé de couper notre haie car cela lui faisait de l'ombre l'après midi après 16 h, nous ne l'avons pas fait pensant être dans notre bon droit (plus de 2 m de la limite, ces arbres existaient quand il a acheté et de plus il possède une haie plantée derrière ces tuyas de peupliers plus hauts que nos tuyas et plantés à 50 cm de la limite, or il profite du fait que nous venons de couper ces quelques tuyas qui font une encoche dans la haie pour nous imposer de couper nos autres tuyas, nous faisant convoquer par conciliateur.

Nous ne souhaitons pas couper notre haie, que nous conseillez vous ? dois je prendre un avocat pour cette conciliation. De plus le pépinièriste ne nous a pas certifié que certain tuyas ne mourraient pas du fait de ce traumatisme important. De plus sur le plan esthétique étété des arbres de plus de 20 cm de diamètre ce n'est pas une réussite car les branches ne se reredresserons pas pour faire une nouvelle tête comme il le prétend, mais ce sont des parisiens.... et de plus si nous accèdions à sa requete nous serions obligé de les couper régulièrement chose que nous ne pouvons pas faire en raison de notre age (65 ans) et financièrement.

Merci de nous répondre.

Ginette MARTIN